

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

PROCES - VERBAL

de l'élection du Président et d'un Vice-Président au Bureau du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont.

Suite à l'installation de nouveaux délégués représentant Lorient Agglomération et la commune d'Hennebont, en application de l'article 6.1 des statuts du syndicat, il est procédé à l'élection du Président du Syndicat Mixte et d'un Vice-Président pour la commune d'Hennebont.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Président est élu par le Comité à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le délégué le plus âgé est déclaré élu.

Le Président de séance, invite les membres du Comité à procéder au scrutin pour l'élection du **PRESIDENT** du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont.

M. André HARTEREAU a présenté sa candidature.

Le vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votes	:	9
- nombre de votes blancs ou nuls	:	/
- nombre de suffrages exprimés	:	9

M. André HARTEREAU a obtenu 8 voix pour et 1 voix contre.

M. André HARTEREAU ayant obtenu la majorité simple, a été proclamé **Président** du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont et a été immédiatement installé.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. André HARTEREAU, élu Président, à l'élection du Vice-Président représentant la commune d'Hennebont.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT - Commune d'Hennebont

Mme Claudine CORPART a présenté sa candidature.

Le vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votes électroniques	:	9
- nombre de bulletins blancs ou nuls	:	/
- nombre de suffrages exprimés	:	9

Mme Claudine CORPART a obtenu 8 voix pour et 1 voix contre.

Mme Claudine CORPART, ayant obtenu la majorité simple, le Président l'a déclarée installée en qualité de Vice-Présidente du Syndicat.

Le Président,



André HARTEREAU